

Portant validation de devis pour l'installation de caméras de vidéoprotection.

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Commande Publique ;
Vu la délibération n°19-2026 du Conseil Municipal en date du 27 mars 2026, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu la proposition de la société SPIE pour l'extension de la vidéoprotection ;
Vu la proposition de la société AXIANS pour le raccordement de ces caméras.

Considérant les devis HT suivants de la société SPIE :

- Devis A25D.ELE/177-1 : Rond-point Crèche Municipale Les Premiers pas 5 377 €
- Devis A25D.ELE/177-4: Carrefour Paul Bert 4 640 €
- Devis A25D.ELE/177-8 : Nouveau Collège du Hameau 9 635 €
- Devis A25D.ELE/177-5 : Collège Marie-Curie 7 335 €
- Devis A25D.ELE/177-2 : Passerelle rue de Lisieux 6 590 €

Considérant les devis HT suivants de la société Axians :

- Caméra 1 (crèche) 2026-07-27-01 850 €
- Caméra 2 (rue de Lisieux) 2026-07-27-02 5 089,70 €
- Caméra 4 (collège Marie Curie) 2026-07-27-04 4 859,30 €
- Caméra 7 (collège le Hameau) 2026-07-27-07 5 069,80 €

DÉCIDE :

De valider la proposition des sociétés SPIE et AXIANS pour l'extension de la vidéoprotection, décomposée de la manière suivante :

Site	Devis SPIE	Devis Axians
Rond-point crèche	5 377 €	850 €
Carrefour Paul Bert	4 640 €	Raccordement existant – 0 €
Nouveau collège du Hameau	9 635 €	5 069,80 €
Collège Marie Curie	7 335 €	4 859,30 €
Passerelle rue de Lisieux	6 590 €	5 089,70 €

signé électroniquement le 05/08/2026,

pour M. MER Marie-Lyne, Maire

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen - 53, avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen – dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

